

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi vingt sept novembre 2014, à vingt heures trente à la mairie de Meslay-du-Maine, sous la présidence de Madame Noëlle LAUNAY, maire.

Étaient présents : Mme LAUNAY, Maire, Mrs POULAIN, BORDIER, Mme GAUTIER, Mr BOULAY, Mme TAUNAIS, adjoints, Mr GASCOIN, Mmes HERVÉ, CHEVALIER, Mr BRAULT, Mme BRUNEAU, Mr VEILLÉ, Mmes PICHEREAU, MONNERET, Mrs GOUAS, BIDAUD, Mme BOURDAIS, Mr BOUTIN, Mme BERTHELOT, Mrs MOULIN, ABAFOUR, Mme JARDIN.

Excusée : Mme MOREAU

Secrétaire : Mme BRUNEAU.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 NOVEMBRE 2014

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2014.

### Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Nouvelle exonération possible pour la taxe d'aménagement (T.A)
- Décision modificative n° 3 Budget de l'eau

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le projet de document a été transmis aux élus.

L'idée est, en fonction des capacités financières de la commune et des arbitrages des élus par rapport à une stratégie financière (imposition, GRH, attitude par rapport à l'emprunt...), d'établir les bases du programme d'investissement de l'exercice 2015, voire des exercices suivants.

Ce D.O.B n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais il reste un exercice intéressant dans l'objectif de la préparation budgétaire.

Le DOB 2015 présenté aux élus est adopté tel qu'annexé.

En marge du DOB, un échange a lieu sur les projets de communes nouvelles. **Madame HERVÉ** demande s'il y a des projets de rapprochements avancés sur le territoire.

**Madame le Maire** répond que cette idée qui n'était pas du tout dans les esprits il y a quelques mois est en train de s'accélérer. Notre réflexion en cours sur la répartition des charges de nos services enfance en est peut-être une étape.

**Madame MONNERET** se dit sceptique sur les avantages conférés par une commune nouvelle pour la ville centre qu'est Meslay-du-Maine.

La problématique de l'uniformisation fiscale est posée.

## NOUVELLE EXONERATION POSSIBLE POUR LA TAXE D'AMENAGEMENT (T.A)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, peuvent être exonérés de la T.A :

- les abris de jardin soumis à déclaration préalable (abris inférieurs à 20m<sup>2</sup>)
- les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40m<sup>2</sup> lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U en extension d'une construction existante ;

Les abris de jardins qui sont réalisés dans le cadre d'un projet de construction soumis à permis de construire restent taxables.

**Exemple :**

Pour un abri de jardin de 15m<sup>2</sup>, le montant de la TA est de 250 € :

- 109 € de part communale
- 141 € de part départementale

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** d'exonérer les constructions d'abri de jardin de la part communale de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**BUDGET FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE**

**Décision modificative N°3 – 2014 – Budget eau**

*Il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour le paiement du capital des emprunts*

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article ou opération	Libellé	Recettes	Dépenses
1641	Emprunt en euros		5.00 €
2315	Installation matériel et outillage technique		- 5.00 €
<b>Total de la décision modificative n° 03/14</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2014		343 357.59 €	343 357.59 €
<b>Total des décisions modificatives précédentes</b>		<b>12 770.00€</b>	<b>12 770.00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>356 127.59 €</b>	<b>356 127.59 €</b>

*Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** la décision modificative N°3 au budget annexe eau 2014 telle que présentée ci-dessus.*

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ARRET DE PROJET P.L.U

**Madame le Maire rappelle** au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et demande à **Madame TAUNAI**S, adjointe chargée notamment de l'urbanisme, de présenter le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision.

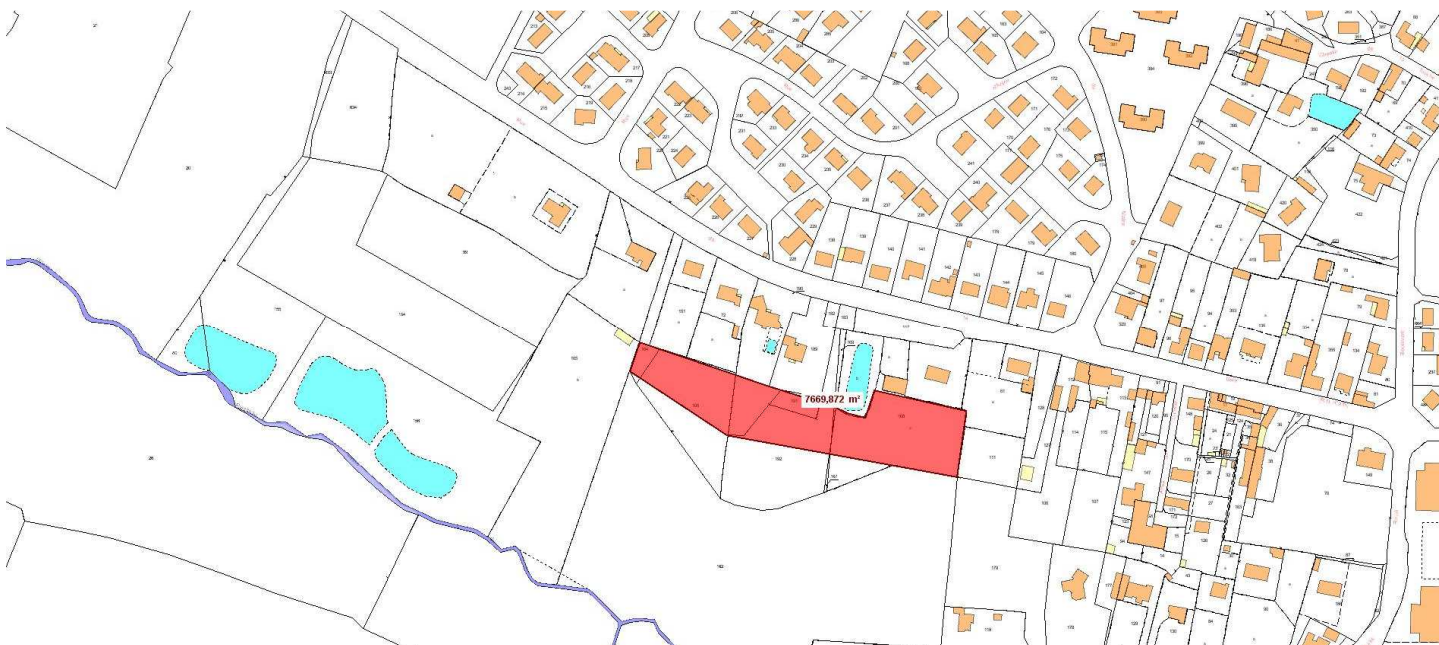
**Madame TAUNAI**S présente chacune des O.A.P (Opération d'Aménagement et de Programmation) élaborée :

- Secteur 1 AUh de la Petite Gagnerie
- Secteur 1 AUh de la Route de Sablé
- Secteur de l'ancienne Gendarmerie
- Secteur de l'Esplanade des Grands Jardins dont les principes d'aménagement ont été présentés aux élus lors d'une réunion du Conseil Municipal
- Secteur 2 AUh du Moulin à Vent
- Secteur 2 AUh des Coteaux du Vassé

**Madame TAUNAI**S explique comment ont été déterminées les zones prioritaires à l'urbanisation (1 par rapport à 2), par rapport au souhait de prioriser les zones par leur proximité du Centre-Ville (cercles à 500 m, 750 m et 1 km du Centre de la Ville : schéma page 9 reprenant les O.A.P).

Ensuite, quelques points de règlement sont soulevés (hauteur des bâtiments en zone Ua et Ub). La possibilité de faire des collectifs dans la zone Ua est-elle bien retranscrite ?

Ensuite, les élus se disent favorables à l'extension de la zone Uba située sous la Rue de la Gare pour les fonds de parcelle dans le prolongement de la limite sud de la parcelle AH 111, tel que défini au plan ci-dessous.



Par ailleurs, il conviendra de supprimer l'emplacement réservé N°11.

### **Le conseil municipal,**

Vu la délibération en date du 24 mars 2011 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 11 juillet 2013 au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Considérant que l'autorité environnementale a décidé le 10 janvier 2014 de ne pas soumettre à évaluation environnementale l'élaboration de l'étude du PLU.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu les phases de concertation menées et notamment :

<b>REUNIONS PUBLIQUES ET ATELIERS</b>	
09/05/2012	Atelier n°1 "Formes Urbaines, modes d'habiter, populations et modèles de développement de l'AEU"
04/06/2012	Atelier n°2 "Déplacements"
02/07/2012	Atelier n°3 "Paysages"
10/09/2012	Synthèse ateliers
07/02/2013	réunion publique n°1 - Présentation du diagnostic
22/04/2013	Atelier OAP
01/10/2013	Réunion publique n°2 - Présentation du PADD

<b>EXPOSITION</b>	
12/11/2013 au 20/05/2014	Exposition du PADD en mairie avec mise à disposition d'un registre qui n'a reçu aucune observation

<b>SITE INTERNET</b>	
Depuis le 19/11/2013	Mise en ligne sur le site internet de la commune avec foire aux questions

<b>BULLETIN MUNICIPAL</b>	
Automne 2011	Urbanisme
Automne 2012	Urbanisme - PLU
Printemps 2013	Les prochaines étapes du PLU

Date de la demande	Demandeur	N° de(s) parcelle(s) concernées	Adresse – localisation de(s) parcelle(s) concernées	Objet de la demande	Décision (accord/refus)
29/03/2013	Alain TESSIER Diffusion	E 611	La Gare	Demande de classement en zone d'activités économiques	Accord – cohérence avec les orientations du projet
18/03/2012	GENDRY Michel	A 125	Route d'Arquenay	Demande de classement en zone constructible d'un terrain agricole	Refus – ne correspond pas aux orientations du projet

Automne 2013	La poursuite de l'élaboration du PLU
Décembre 2014	Explication de la fin de la procédure

Le projet de PLU a intégré les dispositions d'une part, de la loi ENE modifiée n° 2010-778 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » et d'autre part, de la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré,

**Tire le bilan suivant de la concertation :**

Dans le cadre des différentes phases de concertation menées dans le cadre du P.L.U, deux courriers ont été envoyés à la mairie, aucune remarque n'a été formulée au sein du registre mis à disposition de la population :

Le tableau ci-dessous reprend les demandes formulées dans les courriers envoyés en mairie et la réponse du **Conseil Municipal** :

**Arrête le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision** de la commune de Meslay-du-Maine tel qu'il est annexé à la présente délibération,

**Précise** que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision sera communiqué pour avis:

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

**Précise** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- transmission à la Préfecture de Laval,
- affichage en mairie pendant un mois,
- mise à disposition du public.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **GESTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE**

**Monsieur BORDIER**, adjoint, pose la question à Madame le Maire du mode de gestion de la future piscine.

**Madame le Maire** regrette que cette question n'ait pas été abordée au niveau de la CCPMG et précise qu'elle va une nouvelle fois demander que celle-ci soit mise à l'ordre du jour d'une future réunion.

## DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

### Calendrier

#### CM

Jeudi 18 décembre 2014 ? jeudi 22 janvier 2015, jeudi 26 février 2015, jeudi 19 mars 2015.

### Manifestations et réunions :

- Visites clinique vétérinaire : mardi **2 décembre** à 12 heures et jeudi **4 décembre** à 18h30.
- Colis de Noël : samedi **13 décembre** 2014 à 9 heures.
- Cérémonie des vœux : vendredi **9 janvier 2015** à 20 heures 30

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.*